

**PROCES VERBAL de la séance du Conseil Municipal  
du MARDI 4 Décembre 2018 à 20 H**

Sur convocation en date du 27 novembre 2018 régulièrement transmise aux membres en exercice, le conseil municipal de cette commune se réunit en séance ordinaire ce mardi 4 décembre 2018 à 20 heures à la salle du conseil municipal, pour traiter l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour de la séance :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 18 septembre 2018
- Convention de prestations de service pour l'instruction des autorisations du droit des sols
- Convention de partenariat avec le PNR pour la création et la signalétique d'une aire de covoiturage
- Convention d'adhésion au service intérim du Centre de Gestion CDG
- Approbation du montant retenu dans le cadre de la CLECT GEMAPI pour la commune de DIZY
- Choix de l'imprimeur pour le bulletin municipal de décembre 2018
- Acquisition d'un ordinateur pour le service communication
- Désignation d'un membre du Conseil Municipal en vue de la constitution de la Commission de Contrôle de la liste électorale par le Préfet
- Fixation du montant des charges du logement communal 292 rue du Colonel Fabien
- Décisions Modificatives n°3
- Signature de la convention d'implantation des 2 armoires pour les sous répartiteurs optiques avec la société LOSANGE pour l'installation de la fibre à DIZY
- Informations et questions diverses

**PRESENTS : Barbara NAVEAU, Antoine CHIQUET, Maryline LAFOREST, Dominique CHAUDRÉ, Roger PIERRON, Christiane BOUTHORS, Bernard ROUSSEAU, Anne LASSALLE, Marie-Christine ANDRY, Béatrice VAUTRAIN, Marie PANIGAI, Patrice VELTZ, Michel TELLIER, Corinne ATHANASE.**

**ABSENTS ayant donné POUVOIRS : Jean-Louis BRIZARD à Bernard ROUSSEAU, François LOURDELET à Maryline LAFOREST, Odile CUGNART à Barbara NAVEAU, Benoît BERNARD à Antoine CHIQUET.**

**ABSENTS EXCUSÉS : /**

**ABSENTS NON EXCUSÉS : /**

**Désignation du secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Corinne ATHANASE a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h et constate que le quorum est atteint avec 14 Conseillers Municipaux présents sur 18 en exercice.

Les Conseillers Municipaux procèdent à l'émargement de la feuille de présence.

## **Approbation du PV de la séance du 18 septembre 2018**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 18 septembre 2018, Mme le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

*Le PV n'appelle pas de remarques de la part des membres du conseil municipal.*

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- *d'approuver le procès-verbal qui est contresigné par l'ensemble des membres présents à cette séance.*

## **DELIBERATIONS**

### **D.2018.49 : Convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations du droit des sols**

Madame le Maire rappelle que par délibération D.2015.38 du conseil municipal du 18 mai 2015 l'instruction des autorisations du droit des sols a été confiée par convention de prestation de service aux services de la CCEPC, pour une durée de trois années.

Cette convention étant arrivée à son terme, il est proposé de la renouveler, auprès de la CAECPC pour une durée de trois ans à compter de sa signature et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Conformément à la délibération du conseil de la CAECPC en date du 28 septembre 2018, il nous est proposé de reconduire cette assistance par la signature d'une nouvelle convention de prestation de service qui pourra être renouvelée tacitement une fois pour une nouvelle période de trois ans, soit 6 ans au maximum.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- *de valider les termes de la convention ci-annexée,*
- *d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations du droit des sols avec la CAECPC, pour une durée de 3 années, renouvelable une fois pour une durée de trois ans.*

### **D.2018.50 : Convention de partenariat avec le PNR pour la création et la signalétique d'une aire de covoiturage**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat soutient des initiatives qui favorisent les mobilités alternatives à la voiture individuelle. Dans le cadre de l'appel à projet TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims et le Pays d'Epervain se sont associés pour proposer un certain nombre d'actions dont la mise en place d'un schéma territorial des aires de covoiturage, via l'action n°35 (portée par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims). Cette opération est cofinancée par l'Etat (80%) et le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims (20%).

Cette démarche vise à développer la pratique du covoiturage à travers la constitution d'un réseau de covoiturage favorisant le regroupement de personnes désirant partager leur véhicule pour effectuer un trajet en commun.

*TEPCV – action n°35 –*

*Signalétique parking covoiturage : l'objectif est de fournir et d'installer de la signalétique routière (aire de covoiturage) pour 40 parkings existants sur le territoire.*

L'initiative du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims ne consiste pas à organiser le covoiturage mais à mettre à la disposition des collectivités potentielles les mobiliers et outils permettant de faciliter cette pratique (signalétiques réglementaires et support de communication).

Madame le Maire, en collaboration avec Monsieur Bernard ROUSSEAU, délégué suppléant au P.N.R., fait savoir que suite à la réunion du 25 janvier 2018, il est proposé la création d'une aire de covoiturage sur le parking existant au stade rue de la Briqueterie. Le nombre d'emplacements de stationnement prévus pour l'aire de covoiturage sera de 10 à 15 places.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise Signaux Girod, mandatée pour cette opération, en lien direct avec les municipalités et le CIP de la Marne ; pose de panneaux directionnels et autocollants logo « covoiturage ».

Il est expressément demandé à chacune des communes bénéficiaires de faire état dans leurs documents de communication (ex : journal communal, site internet), du concours au financement de l'action du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Il est également demandé de fournir au Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims un exemplaire du document de communication concerné.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *valide le projet de création d'une aire de covoiturage,*
- *autorise l'entreprise Signaux Girod à réaliser les travaux de pose de signalétiques,*
- *autorise le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims à communiquer et à informer les usagers du territoire de ce nouvel emplacement,*
- *s'engage à publier dans ses documents de communication sur l'action covoiturage en citant le cofinancement du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et à fournir un exemplaire du document au Parc naturel régional de la Montagne de Reims.*

## **D.2018.51 : Convention d'adhésion au service intérim du Centre de Gestion CDG de la Marne**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'existence d'un service « intérim » proposé par le Centre de Gestion de la Marne, CDG.

Elle rappelle que par son intermédiaire des agents contractuels peuvent être recrutés par le CDG de la Marne en vue de leur mise à disposition dans les collectivités dans les trois cas suivants :

- Soit, pour assurer une mission correspondant à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (article 3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)
- Soit, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agent contractuel (article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)
- Soit, pour occuper un emploi vacant ne pouvant être pourvu immédiatement dans les conditions statutaires (article 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Madame le Maire présente la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG de la Marne.

Elle précise que la signature d'une convention est sans engagement pour la collectivité. Il n'y a facturation qu'à partir du jour où il sera demandé la mise à disposition d'un agent pour une mission.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- *d'émettre un avis favorable de principe pour le recours au service intérim proposé par le Centre de Gestion de la Marne.*
- *d'approuver le projet de convention tel que présenté par Madame le Maire,*
- *d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Marne,*
- *d'autoriser Madame le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de mise à disposition de la mission d'intérim territorial du Centre de gestion de la Marne,*
- *d'inscrire au budget les sommes dues au Centre de gestion de la Marne en application de ladite convention.*

### **D.2018.52 : Approbation du montant retenu dans le cadre de la CLECT GEMAPI pour la commune de DIZY**

Madame le Maire rappelle que par délibération D.2018.2 du conseil communautaire de la CCGVM en date du 25 janvier 2018, la communauté de Communes de la grande Vallée de la Marne exerce en lieu et place des communes membres la compétence GEMAPI- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Le montant des compensations qui en découle a été fixé à titre provisoire, dans l'attente des réunions de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges (CLECT), en fonction de la demande initiale de la CCGVM, en se basant sur les cotisations versées par la commune au SIVU (28 442,01 €) et au SIAHMM (490,74 €) soit un total de 28 932,75 €.

Or lors des CLECT, les calculs ont été affinés conformément au courrier en date du 2 février 2018 en se basant sur la moyenne des dépenses d'entretien sur les années 2015, 2016 et 2017, ce qui implique une révision importante du montant initialement retenu et donc une régularisation à faire par les services de la CCGVM.

La procédure de validation des montants définitifs implique que :

- chaque commune délibère sur le montant de la compensation, afin qu'il soit soumis à la CLECT
- le conseil communautaire se prononce à l'unanimité.
- chaque commune devra se prononcer par délibérations concordantes d'une majorité qualifiée de conseils municipaux (deux-tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant, au moins, les deux tiers de la population.)

Il est proposé au conseil municipal de valider le nouveau chiffre fourni par le SIVU, qui sera dissous conformément à la loi NOTRE dès que l'ASA sera définitivement installée, à savoir 6 875,48 € qui correspond à la quote-part de la commune de DIZY pour l'entretien des bassins de la Poncelotte et de Citroën situés à DIZY, du fossé latéral au canal de la Marne sur DIZY et HAUTVILLERS ainsi que du fossé des Bardelots à CHAMPILLON, calculée sur la moyenne des dépenses réelles d'entretien de 2015/2016/2017.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- *de retenir pour la CLECT GEMAPI le montant de 6 875,48 €.*

## D.2018.53 : Choix de l'imprimeur pour le bulletin municipal de décembre 2018

Mme Dominique CHAUDRE, Adjointe à la vie associative et culturelle, rappelle que, comme chaque année, il convient de procéder à une consultation pour l'impression du bulletin de décembre 2018. Le cahier des charges a été établi par Aurélie BLEE, agent chargée de la communication à la Maison des Associations, 3 imprimeurs ont été consultés et seulement 2 ont fait les propositions suivantes :

### Proposition de devis impression pour le bulletin municipal de décembre 2018

PRESTA-TAIRE	Brochure A4 32 pages		Feuille 21x 27 cm		Coût global	
	900 exemplaires	1000 exemplaires	900 exemplaires	1000 exemplaires	900 exemplaires	1000 exemplaires
REVEIL de la MARNE	1280,00 € HT soit 1408,00 € TTC	1320,00 € HT soit 1452,00 € TTC	170,00 € HT soit 187,00 € TTC	191,00 € HT soit 210,10 € TTC	1 450,00 € HT soit 1 595,00 € TTC	1 511,00 € HT soit 1 662,10 € TTC
IMPRIM' ECLAIR	(prix non détaillé)		(prix non détaillé)		1449,00 € HT soit 1 593,90 € TTC	1 600,00 € HT soit 1 760,00 € TTC
EFFERVE SCENCE	(devis non fourni)					

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- de faire réaliser les impressions pour 1000 exemplaires de bulletins municipaux (brochures et feuillets) de décembre par le REVEIL DE LA MARNE pour un montant de 1 511,00 € HT, soit 1 662,10 € TTC,
- d'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces qui découlent de cette délibération.

## D.2018.54 : Acquisition d'un ordinateur pour le service communication

Madame Dominique CHAUDRE, Adjointe à la vie associative et culturelle, informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de remplacer l'ordinateur utilisé par l'agent en charge de la communication, plus assez performant notamment. En effet, l'ordinateur existant a été monté pour le travail en bureautique, à savoir avec un processeur Intel Core i5 6400 CPU 2,70 GHz 64 bits, 8 Go de RAM et une carte graphique bureautique NVIDIA GeForce GT730 1920 x 1080 60 Hz.

Cet ordinateur n'est donc pas adapté à un travail de graphisme, la gestion des données demandées par la suite Adobe demande au minima 8Go et une carte graphique Ge Force GTX 1060. Les dossiers se mettent donc en défaut lors de transfert pour imprimerie, les bugs sont fréquents, les actions ralenties par la gestion en arrière-plan du système.

3 entreprises ont été consultées, qui ont fait les propositions suivantes :

	AROBACE 51 Maintenance Mairie		Universal Micro (prestataire maintenance sites communaux : MDA, écoles)		Inter-Actif THILLOIS (Apple Store)	
Composition	Sur mesure PC + 1 écran	Sur mesure PC + 2 écrans	Sur mesure PC + 1 écran	Sur mesure PC + 2 écrans	iMac 21.5 pouces Retina 4K	iMac 27 pouces Retina 5K
Prix HT	<b>1 818,12 €</b>	<b>1 877,12 €</b>	<b>1 582,50 €</b>	<b>1 624,17 €</b>	<b>1 449,17 €</b>	<b>1 974,17 €</b>
Prix TTC	<b>2 181,74 €</b>	<b>2 254,54 €</b>	<b>1 899,00 €</b>	<b>1 949,00 €</b>	<b>1 739,00 €</b>	<b>2 369,00 €</b>

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :*

- *de faire l'acquisition d'un ordinateur pour le service en charge de la Communication.*
- *de signer le devis de l'entreprise **Inter-Actif THILLOIS** pour un montant de 1 974,17 € HT, soit 2 369,00 € TTC pour iMac 27 pouces Rétina 5K,*
- *d'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces qui découlent de cette délibération,*
- *d'inscrire cet investissement au registre de l'inventaire de la Commune.*

#### **D.2018.55 : Désignation d'un membre du Conseil Municipal en vue de la constitution de la Commission de Contrôle de la liste électorale par le Préfet**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vertu de la réforme de la gestion des listes électorales en application de l'article L19 du Code Electoral, dans sa rédaction issue de la loi du 1<sup>er</sup> Août 2016, applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, une commission de contrôle est instituée dans chaque commune, en lieu et place de l'actuelle commission de révision des listes électorales.

Le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 fixe la composition et les modalités de fonctionnement des commissions de contrôle.

La commission de contrôle sera chargée d'examiner les recours formulés contre les décisions d'inscription ou de radiation prises par le Maire.

La commission devra être composée de la façon suivante :

- un conseiller Municipal de la Commune ;
- un délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
- un délégué désigné par le Président du tribunal de Grande Instance

*Après en avoir exposé son rôle et sa composition, Mme le Maire, en accord avec son Conseil Municipal propose au Préfet de la Marne : Monsieur Roger PIERRON, Conseiller Municipal, candidat prêt à participer aux travaux de cette commission.*

#### **D.2018.56 : Fixation du montant des charges de chauffage du logement communal 292 rue du Colonel Fabien**

Mme le Maire sollicite l'assemblée pour fixer le montant des provisions sur charge (chauffage), suite aux travaux réalisés par la commune pour le logement communal sis 292 rue du Colonel Fabien, Monsieur ROUSSEAU rappelle à l'assemblée les travaux d'extension du réseau de chaleur rendus nécessaires suite au dysfonctionnement de la chaudière dudit logement communal.

Il est proposé, au vu d'une moyenne de facturation sur les 12 derniers mois des locataires en place, une provision pour charges mensuelles de 125 €.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *valide la proposition de 125 € par mois pour les provisions sur charges (chauffage) pour le logement communal sis 292 rue du Colonel Fabien.*

### D.2018.57 : Décisions Modificatives n°3

Madame le Maire rappelle d'une part, que les délibérations 2018-39 et 2018-40 votées lors de la séance du Conseil Municipal du 3 Juillet 2018, ainsi que la décision n°15, prévoyaient des acquisitions d'investissements sur des crédits inscrits en dépenses imprévues d'investissement (chapitre 020). Pour mémoire, il s'agissait d'un taille haie, d'un surpresseur et de meubles pour la crèche.

Or il convenait d'affecter les coûts aux comptes par nature de dépense. Les factures ont été payées au vu de certificats de paiements émis par Madame le Maire à la demande de la Trésorerie. Il convient maintenant de régulariser les opérations comptables par les décisions modificatives proposées dans le tableau ci-dessous ;

D'autre part, Madame le Maire informe l'assemblée, que pour pouvoir payer les dernières factures liées aux travaux des marchés des Ad'Ap, et Travaux Mairie Bâtiments Communaux, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits détaillés dans le tableau ci-dessous :

Virements de crédits - Section d'investissements -				
Taille haie	C/2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 252,00 €	Chapitre 020 Dépenses imprévues	- 252,00 €
Surpresseur	C/2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 3 011,43 €	Chapitre 020 Dépenses imprévues	- 3 011,43 €
Meubles pour la crèche	C/2184 Mobilier	+ 1 001,96 €	Chapitre 020 Dépenses imprévues	- 1 001,96 €
Ad'Ap	C/21318 Autres bâtiments publics	+ 44 090,23 €	C/2315 Installations, matériel et outillages techniques	- 48 000,00 €
Travaux Mairie et Bâtiments Communaux	C/21318 Autres bâtiments publics	+ 3 909,77 €		

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- *d'approuver la proposition de Mme le Maire pour les montants précisés ci-dessus,*
- *d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.*

### D.2018.58 : Signature de la convention d'implantation des 2 armoires pour les sous répartiteurs optiques avec la société LOSANGE pour l'installation de la fibre à DIZY

Madame le Maire fait part à l'assemblée que dans le cadre du déploiement du réseau Très Haut Débit de la Région Grand Est, la Société LOSANGE est mandatée pour la pose de Sous Répartiteurs Optiques SRO.

Suite au rendez-vous en mairie et sur site en date du 14 novembre 2018, ces armoires seraient implantées au 448 de l'Avenue du Général Leclerc et au 330 de la rue de la République à DIZY. Il a été confirmé que la desserte de DIZY, considérée comme prioritaire au vu du faible débit actuel, est

prévue entre août 2019 et août 2020.

Il convient donc, par la convention proposée, d'accepter les emplacements définis par la société LOSANGE, et de faire le choix des teintes des armoires.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- *de valider les emplacements proposés par la Société LOSANGE, soit 448 de l'Avenue du Général Leclerc et au 330 de la rue de la République à DIZY.*
- *de choisir la teinte ivoire Clair pour les 2 armoires*
- *d'autoriser Mme le Maire à signer la convention.*

#### **Informations et questions diverses :**

<b>CCGVM</b>
--------------

**Bureau : prévu le 19 octobre reporté au 22 puis au 28 novembre**

**Conseils :** vendredi 28 septembre à CHAMPILLON et vendredi 16 novembre à AVENAY

#### **EAU / ASSAINISSEMENT :**

- Intervention annuelle de VEOLIA sur le réseau EP au Léon le 6 novembre
- Intervention pour le lavage des réservoirs n°1 le 12 novembre et n° 2 le 16 novembre.
- Vérification par VEOLIA des raccordements aux réseaux Eaux Pluviales et Assainissement sur la rue de REIMS en prévision des travaux de réaménagement de cette rue en cours.

#### **TRANSPORTS:**

- **24 septembre:** Comité de Pilotage sur l'étude des Transports à la Demande TAD, en présence du cabinet MOBILHIS le pour le déploiement de l'auto partage sur le territoire de la CCGVM.
- **5 octobre :** Comité de Pilotage sur le développement des transports urbains entre la CAECPC et la CCGVM : Création d'un syndicat mixte suite au renouvellement de l'accord de Mr Le Préfet en date du 26 juillet 2018 pour permettre les extensions des lignes existantes depuis EPERNAY en 2 branches, vers DIZY et AY-CHAMPAGNE en cours,
- **8 octobre :** recrutement d'un ambassadeur mobilité commun à la CCGVM, la CAECPC et CCPC
- **10 octobre :** présentation du dossier de pré-dépôt aux services de l'ADEME et du DEVELOPPEMENT DURABLE pour le projet de véhicule autonome dans le cadre de notre candidature à l'Appel à Manifestation d'intérêt AMI French Mobility proposé par l'ADEME
- **23 octobre :** réunion à TOMBLAINE organisée par la Région Grand Est sur la mise en place d'une Charte de mobilité pour l'ensemble des AOM, Autorités Organisatrices de Mobilité.
- **12 novembre :** réunion de la Commission Transports dans les locaux de la Régie transports scolaires
- **13 novembre :** Forum des mobilités en secteur peu dense à NANCY (journée, François Lourdelet)

**GEMAPI :** réunion de la Commission Aménagement du Territoire le 5 octobre et CLECT le 23 novembre.

Lors du Conseil Communautaire du vendredi 16 novembre à AVENAY, le projet de nouveau périmètre et les statuts du S3M qui remplacera le SIAHMM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ont été approuvés à l'unanimité. Il a été procédé à l'élection de 4 délégués pour la CCGVM : Michel GRELET, Annie POTISEK, Corinne ATHANASE, Nicolas BONANFANT. Ces changements mettront fin au mandat des délégués dans les communes concernées. Pour la commune de DIZY par délibération D.2014.20

du conseil municipal du 15 avril 2014 : Corinne ATHANASE et François LOURDELET titulaires, Roger PIERRON et Odile CUGNART suppléants.

**Office de Tourisme Intercommunal (OTI) :**

- CA le 16 octobre et **Balade contée** : dimanche 21/10/18 (4 groupes)
- **Projet des points de vue** présentation par le cabinet TRACES TPI le 15 octobre.
- **Projet Centre d'interprétation « Le Pressoir »** : réunion avec le cabinet STRATORIAL le 19 octobre reportée au 22 novembre puis au 28 novembre.
- **MJCI : 2<sup>ème</sup> édition du Festival de théâtre dans les Galipes avec 3 spectacles à Bisseuil, Fontaine sur Ay et Dizy** où le dimanche 30 septembre la Compagnie des frères Troubouch a présenté ses acrobaties à vélo. La buvette était tenue par VERONESE. Un beau succès avec plus de 130 participants.
- **Festival du court métrage** du 21 au 25 novembre.
- **Festival du brame du Cerf** du 4 au 11 novembre à GERMAINE
- **Festival de Musiques en Champagne** : bilan 2018 et projet 2019 le **13 novembre**

**Participation au salon VITI VINI VINITRIP** au Millésium du **16 au 19 octobre** avec remise de prix à 3 entreprises sise dans la CCGVM sur les 6 primés.

**CIAS : Comité de Pilotage ABS** le 18 septembre et **CA** les 27 septembre et 11 octobre

**ZAM'Coworking** : AG le 13 novembre

**PNR** : analyse de l'enquête sur les pollutions lumineuses liées à l'éclairage public menée sur le territoire du PNR le 24 septembre à Pourcy, lancement le 7 octobre du jeu « KIVAOU », **Réunion pour les propriétaires de forêts privées en espaces Natura 2000** à Trépail le 29 octobre, **Journée d'échange sur l'embellissement patrimonial et paysager** à Hautvillers le 14 novembre, **Réunion pour le site Natura 2000 n° 67** le 27 novembre à St-Imoges

**PETR** : comité le 18 octobre

**PAYS** : Assemblée Générale le **25 octobre**, la Maison de l'Habitat, interlocuteur privilégié pour tous les travaux de rénovation : réalisation d'étude thermique du bâtiment et préconisations de travaux pour optimiser les performances énergétiques du logement, accès aux aides de l'Etat et à un réseau de professionnels locaux. (Ceci permet d'éviter les arnaques liées au démarchage par téléphone ou à domicile).

**SCOTER** : l'enquête publique a eu lieu du 24 septembre au 26 octobre 2018, réunion du jury de recrutement le 13 novembre et Comité le 13 novembre

## REUNIONS et INFORMATIONS DIVERSES

**Rapport du Département sur les statistiques des accidents dans la Marne en 2017** : 30 personnes tuées sur la route : des usagers vulnérables en majorité soit piétons, cyclistes et conducteurs de 2 roues motorisés, soit une baisse de 23% par rapport à 2016 mais en 2018 au 1<sup>er</sup> septembre on a déjà atteint les 30 décès. et au 10 novembre on est à 37 décès. Ce rapport note une baisse de 14% des accidents liés à l'alcool.

**Plan Local d'Urbanisme PLU** : l'enquête s'est déroulée du **5 novembre au 4 décembre 2018** le **Commissaire enquêteur a tenu des permanences les :**

- lundi 5 novembre 2018 de 9h à 12h (date de l'ouverture de l'enquête)
- mercredi 14 novembre 2018 de 13h30 à 16h30
- samedi 24 novembre 2018 de 9h à 12h
- mardi 4 décembre 2018 de 14h à 17h (date de clôture de l'enquête)

**UNESCO : Renouvellement de l'opération Coteaux Propres : samedi 6 octobre 2018, RDV à 9h à DIZY sur le terrain près du vendangeoir LANSON route de la Folie avec 21 participants et réunion le 14 novembre à Hautvillers**

## TRAVAUX

**Commission appel d'offre** le 23 novembre et le 4 décembre

**ASA CHAMPILLON DIZY HAUTVILLERS** : assemblée constitutive le **28 septembre** et 1<sup>ère</sup> réunion du comité syndical le **28 novembre**.

**Intervention sur l'antenne ORANGE** par l'opérateur semaine 44

**Passage à la fibre numérique**: le 14 novembre le prestataire retenu par la REGION Grand Est, la Société LOSANGE qui a fait le repérage pour la pose des 2 armoires de sous raccordement optique SRO nécessaires à la couverture du village. Confirmation que la desserte de DIZY prioritaire est au programme d'août 2019/août 2020.

## ENFANCE

**Commission Enfance** : le 16 octobre

**Crèche municipale « Les Canaillous »** : Commission pour l'attribution des places le **16 octobre**

**Ecoles maternelle et élémentaire** :

Elections des parents d'élèves le 12 octobre

Conseil des 2 écoles le 9 novembre

**ALSH TOUSSAINT** : semaine 43 avec 20 enfants inscrits

## ADMINISTRATION

**Commission Administration** le jeudi **15 novembre**

## VIE LOCALE/ COMMUNICATION

**Commissions d'Attributions de Logement** tous les 15 jours

**MDA** :

**Vernissage de l'exposition « Champagne, tirage en bouteille et prise de mousse »** par Jérôme CANY vendredi 28 septembre 18H30

**Vernissage exposition « Equilibre »** de Joël DORIGNY vendredi 16 novembre 18H30

**Médiathèque** :

Spectacle de Gilles DISS le mercredi 3 octobre

Spectacle organisé par la Bibliothèque Départementale de la Marne le vendredi 2 novembre, concert suivi d'un repas partagé. Plus de 50 spectateurs.

**USD Foot : 17 octobre** : remise du label foot jeunes par le District

**APE des Parents d'élèves**: réunion rentrée le **19 octobre**, photo pour le calendrier le **6 novembre**

**TELETHON édition 2018**: réunion de préparation le 11 octobre et animations sur une semaine.

**Comité de Jumelage : CA le 23 octobre**, réception d'une délégation de Gerolzofen le **9 novembre** et participation à la rencontre des Comités de Jumelages le **24 novembre**.

**Cérémonie du 11 novembre 2018** : Pour le Centenaire, défilé avec la fanfare Dom Pérignon, dépôt de la gerbe et lecture du discours officiel par les enfants des écoles, exposition exceptionnelle d'un dizycien passionné Mr JAPIN.

**S PASS DETENTE** : AG le 12 novembre

**K'DANSE** : AG le 26 novembre

**DON DU SANG** : mercredi 5 décembre

### Questions diverses :

Mme le Maire donne la parole aux élus présents.

Monsieur Roger PIERRON suggère de faire installer un défibrillateur à la Maison des Associations.

Mme Christiane BOUTHORS signale la présence d'un SDF installé sur la digue le long de la véloroute. Mme le Maire informe l'assemblée de ce que la véloroute se trouvant sur le territoire de la commune voisine, elle a déjà fait le nécessaire auprès du maire concerné.

Monsieur Patrice VELTZ signale l'éclairage défectueux sur le rond-point de la RN 51, Mme le Maire précise que le Département a déjà été informé.

Mme Corinne ATHANASE demande quand aura lieu la réparation du répétiteur du feu tricolore sur le bas l'avenue du Général Leclerc. Mme le Maire précise que la commande a été faite auprès du prestataire DRTP depuis plusieurs semaines.

Plus aucune question n'étant soulevée, Mme le Maire lève la séance à 21 h 45.

Madame le Maire  
Barbara NAVEAU



Mme la secrétaire de séance  
Corinne ATHANASE